

Syndicat Mixte de Sioule et Morge

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public

Eau Potable

Année 2024

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007. Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Table des matières

1	Caractérisation technique du service	3
1.1	Présentation du territoire desservi	3
1.2	Mode de gestion du service	4
1.3	Estimation de la population desservie (D101.1).....	4
1.4	Nombre d'abonnés.....	4
1.5	Eaux brutes.....	7
1.5.1	Prélèvement sur les ressources en eau	7
1.5.2	Achats d'eaux brutes	7
1.6	Eaux traitées.....	7
1.6.1	Production.....	8
1.6.2	Achats d'eaux traitées	9
1.6.3	Volumes vendus au cours de l'exercice.....	9
1.6.4	Autre volumes	10
1.6.5	Volume consommé autorisé	10
1.7	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)	10
2	Tarification de l'eau et recettes du service.....	11
2.1	Modalités de tarification	11
2.2	Facture d'eau type (D102.0).....	12
2.3	Recettes.....	13
3	Indicateurs de performance	14
3.1	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	14
3.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B).....	14
3.3	Indicateurs de performance du réseau	16
3.3.1	Rendement du réseau de distribution (P104.3)	16
3.3.2	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3).....	17
3.3.3	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3).....	17
3.3.4	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	18
3.4	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3).....	18
3.5	Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1)	19
3.6	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)	19
3.7	Taux de réclamations (P155.1)	20
4	Interventions sur le réseau de distribution d'eau potable	21
5	Financement des investissements	22
5.1	Branchements en plomb	22
5.2	Montants financiers	22
5.3	État de la dette du service.....	22
5.4	Amortissements	23
5.5	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service.....	23
5.6	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice.....	24
6	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	28
6.1	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)	28
6.2	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT).....	28
7	Tableau récapitulatif des indicateurs.....	29

1 Caractérisation technique du service

1.1 Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau intercommunal

Nom de la collectivité : Syndicat Mixte de Sioule et Morge

Nom de l'entité de gestion : eau potable : principal

Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : syndicat mixte (EPCI)

Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection de l'ouvrage de prélèvement ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transfert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stockage ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Territoire desservi : Aigueperse, Ars-les-Favets, Artonne, Ayat-sur-Sioule, Bas-et-Lezat, Blot-l'Église, Bussiè-res-et-Pruns, Buxières-sous-Montaigut, Champs, Chapdes-Beaufort, Chaptuzat, Charbonnières-les-Vieilles, Châteauneuf-les-Bains, Combronde, Durmignat, Effiat, Espinasse, Gouttières, Jozerand, La Crouzille, Lapeyrouse, Les Ancizes-Comps, Lisseuil, Loubeyrat, Manzat, Marcillat, Menat, Montaigut-en-Combraille, Montcel, Montpensier, Moureuille, Neuf-Église, Pontgibaud, Pouzol, Queuille, Saint-Agoulin, Saint-Angel, Saint-Gal-sur-Sioule, Saint-Genès-du-Retz, Saint-Georges-de-Mons, Saint-Gervais-d'Auvergne, Saint-Hilaire-la-Croix, Saint-Julien-la-Geneste, Saint-Myon, Saint-Ours, Saint-Pardoux, Saint-Priest-des-Champs, Saint-Quintin-sur-Sioule, Saint-Rémy-de-Blot, Saint-Éloy-les-Mines, Sainte-Christine, Sauret-Besserve, Servant, Teilhet, Teilhède, Vensat, Virlet, Vitrac, Youx

Existence d'une CCSPL Oui Non

Existence d'un schéma de distribution au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT Oui, date d'approbation* : Non

Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation* : 19/12/2020 Non

Existence d'un schéma directeur Oui, date d'approbation* : 15/12/2018 Non

* Approbation en assemblée délibérante

1.2 Mode de gestion du service

Le service est exploité en Régie par Régie à autonomie financière

1.3 Estimation de la population desservie (D101.1)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 40 274 habitants au 31/12/2024 (40 136 au 31/12/2023).

1.4 Nombre d'abonnés

Le service public d'eau potable dessert 25 991 abonnés au 31/12/2024 (25 857 au 31/12/2023).

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés au 31/12/2023	Nombre total d'abonnés au 31/12/2024
Aigueperse	1 211	1223
Ars-les-Favets	170	171
Artonne	520	525
Ayat-sur-Sioule	135	139
Bas-et-Lezat	188	188
Blot-l'Église	356	355
Bussières-et-Pruns	199	201
Buxières-sous-Montaigut	180	178
Champs	284	284
Chapdes-Beaufort	736	751
Chaptuzat	270	272
Charbonnières-les-Vieilles	776	793
Châteauneuf-les-Bains	307	307
Combronde	1 276	1 292
Durmignat	214	218
Effiat	524	519
Espinasse	319	319

Gouttières	281	281
Jozerand	315	314
La Cruzille	250	251
Lapeyrouse	548	557
Les Ancizes-Comps	982	995
Lisseuil	86	87
Loubeyrat	698	696
Manzat	829	800
Marcillat	248	249
Menat	495	495
Montaigut-en-Combraille	678	685
Montcel	282	280
Montpensier	239	239
Moureuille	292	289
Neuf-Église	268	266
Pontgibaud	464	460
Pouzol	224	224
Queuille	178	180
Saint-Agoulin	196	195
Saint-Angel	308	306
Saint-Eloy-les-Mines	2 084	2 102
Saint-Gal-sur-Sioule	161	162
Saint-Genès-du-Retz	264	264
Saint-Georges-de-Mons	1 186	1 205
Saint-Gervais-d'Auvergne	937	940
Saint-Hilaire-la-Croix	278	277
Saint-Julien-la-Geneste	102	102
Saint-Myon	289	291
Saint-Ours	885	885
Saint-Pardoux	305	311
Saint-Priest-des-Champs	558	561
Saint-Quintin-sur-Sioule	295	298
Saint-Rémy-de-Blot	214	216
Sainte-Christine	125	126

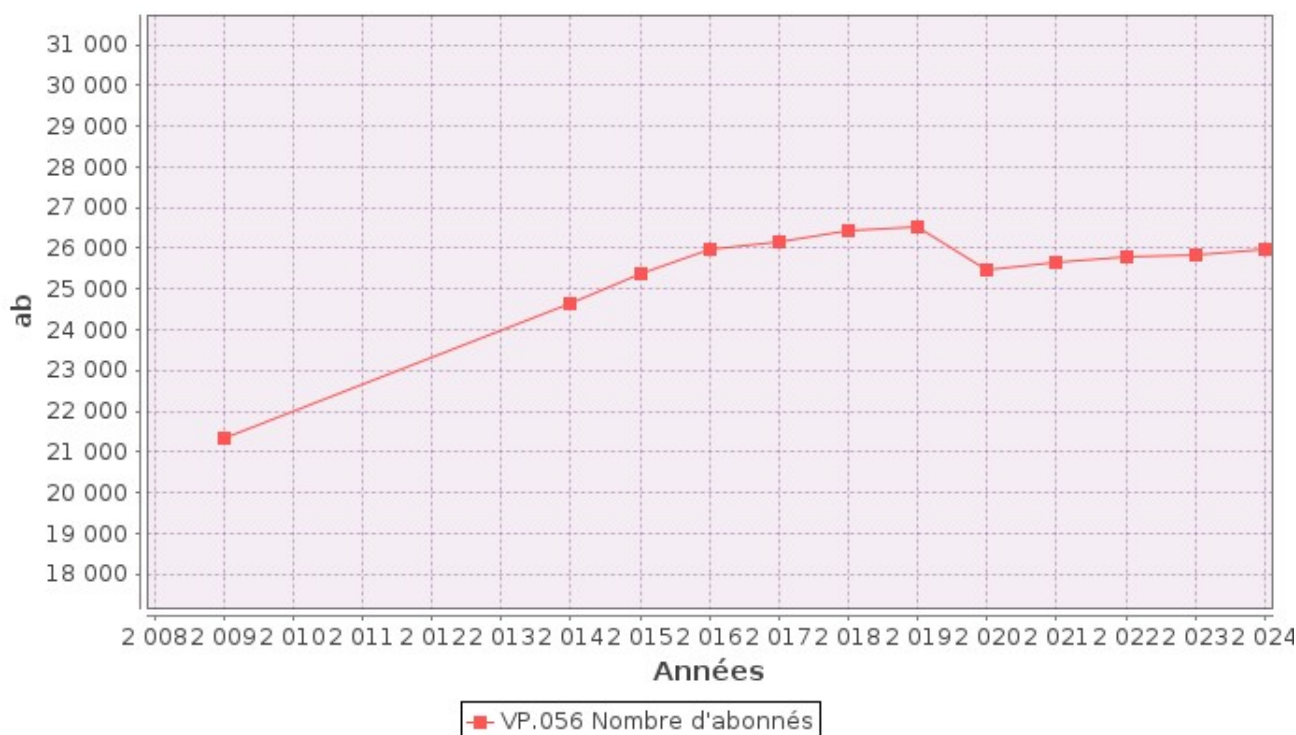
Sauret-Besserve	162	164
Servant	504	506
Teilhède	296	304
Teilhet	219	219
Vensat	338	339
Virlet	265	266
Vitrac	228	232
Youx	636	637
Total	25 857	25 991

Nombre total d'abonnés 31/12/2023	Nombre total d'abonnés au 31/12/2024	Variation en %
25 857	25 991	0,5%

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 13,80 abonnés/km au 31/12/2024 (13,75 abonnés/km au 31/12/2023).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 1,55 habitants/abonné au 31/12/2024 (1,55 habitants/abonné au 31/12/2023).

La consommation moyenne par abonné est de 92,64 m³/abonné au 31/12/2024.



1.5 Eaux brutes

1.5.1 Prélèvement sur les ressources en eau

Le service public d'eau potable prélève 4 216 038 m³ pour l'exercice 2024 (4 941 755 pour l'exercice 2023).

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Volume prélevé durant l'exercice 2023 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2024 en m ³	Variation en %
Puits de Peschadoire 2	Eau souterraine	4 631 685	3 908 290	-15,6%
Forage de Cheire de Côme 2	Eau souterraine	135 969	135 519	-0,3%
Captage de La Coussidière	Eau souterraine	174 101	172 229	-1,1%
Total		4 941 755	4 216 038	-14,7%

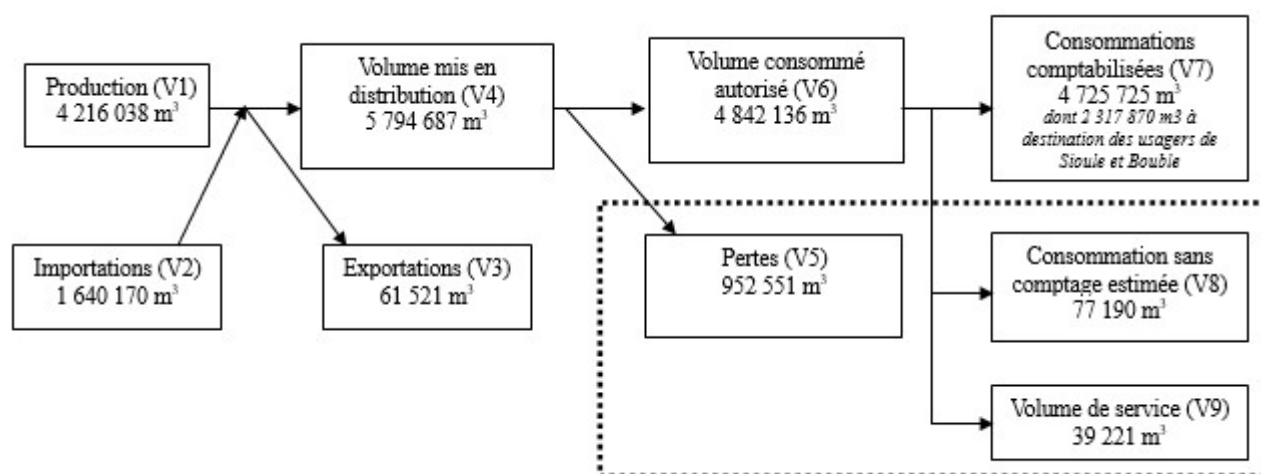
Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%.

1.5.2 Achats d'eaux brutes

Le Syndicat de Sioule et Morge n'achète pas d'eaux brutes non traitées.

1.6 Eaux traitées

1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2024



Le mode de calcul des consommations comptabilisées (V7) tient compte du fait qu'une partie de la ressource et du traitement de l'eau est mise en commun entre le Syndicat de Sioule et Boule et le Syndicat de Sioule

et Morge : les volumes d'eau mutualisés entre les deux syndicats et transitant par le réseau de Sioule et Morge à destination des usagers du Syndicat de Sioule et Bouble sont donc intégrés avec les consommations comptabilisées (V7).

Les volumes d'eau complémentaire à destination des usagers du Syndicat de Sioule et Bouble sont issus d'un échange d'eau entre les deux syndicats, défini dans le cadre d'une convention (une partie des échanges d'eau se compensant entre les deux syndicats).

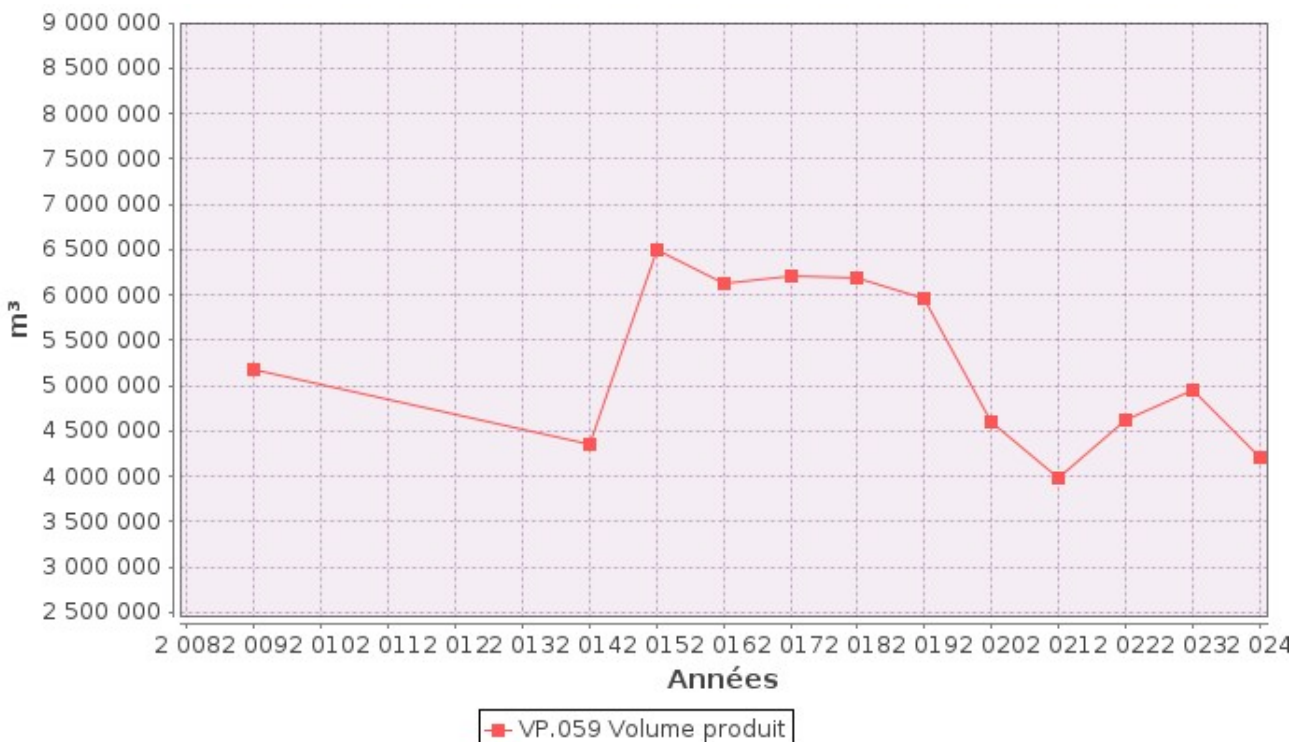
1.6.1 Production

Le service a 3 stations de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement
Station de Peschadoires – Saint Ours les Roches	Chloration (chlore gazeux)
Station de Cheire de Côme – Saint Ours les Roches	Chloration (chlore liquide) et reminéralisation
Station de la Coussidière - Manzat	Chloration (chlore gazeux)

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2023 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2024 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2024
Puits de Peschadoire 2	4 631 685	3 908 290	-15,6%	80
Forage de Cheire de Côme 2	135 969	135 519	-0,3%	80
Captage de La Coussidière	174 101	172 229	-1,1%	80
Total du volume produit (V1)	4 941 755	4 216 038	-14,7%	80



1.6.2 Achats d'eaux traitées

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2023 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2024 en m ³
Louchadière (Sioule et Bouble)	1 021 542	1 493 801
Limons (Plaine de Riom – Basse Limagne)	150 900	146 060
Chamalières (Clermont Communauté)	2 188	307
Pulvérières (RLV)	1 178	2
Total d'eaux traitées achetées (V2)	1 175 808	1 640 170

	Volume acheté durant l'exercice 2023 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2024 en m ³	Variation des volumes achetés en %
Total d'eaux traitées achetées (V2)	1 175 808	1 640 170	+ 39,5%

1.6.3 Volumes vendus au cours de l'exercice

Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2023 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2024 en m ³
Abonnés Sioule et Morge	2 383 471	2 407 855
Syndicat de Sioule et Bouble	2 360 864	2 317 870
Total vendu aux abonnés (V7)	4 744 335	4 725 725
Service de Chatel Guyon (RLV)	42 955	44 341
Service de Pionsat (Commune)	8 719	3 968
Service de Région Minière (Syndicat)	5 689	5 343
Service de ASA La Courteix (Association syndicale)	3 649	4 112
Service de Charensat (Commune)	1 936	2 990
Service de Pulvérières (RLV)	267	767
Total vendu à d'autres services (V3)	63 215	61 521

1.6.4 Autre volumes

	Exercice 2023 en m3/an	Exercice 2024 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	77 190	77 190	0%
Volume de service (V9)	39 221	39 221	0%

1.6.5 Volume consommé autorisé

	Exercice 2023 en m3/an	Exercice 2024 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	4 860 746	4 842 136	-0,4%

1.7 Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de **1 884 kilomètres** au 31/12/2024.

2 Tarification de l'eau et recettes du service

2.1 Modalités de tarification

La facture d'eau comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement).

Les tarifs applicables aux 01/01/2024 et 01/01/2025 sont les suivants :

Frais d'accès au service : 45,00 € HT au 01/01/2024
46,00 € HT au 01/01/2025

Tarifs		Au 01/01/2024	Au 01/01/2025
Part de la collectivité			
Part fixe principale (€ HT/an)			
	Abonnement jusqu'à DN 20 mm y compris location du compteur	60,84 €	60,84 €
	Abonnement DN supérieur à 20 mm, jusqu'à 30 mm	70,38 €	70,38 €
	Abonnement DN 40 mm	93,84 €	93,84 €
	Abonnement DN 60 mm	140,76 €	140,76 €
	Abonnement DN 80 mm	175,95 €	175,95 €
	Abonnement DN 100 mm	234,60 €	234,60 €
	Abonnement DN 150 mm	293,25 €	293,25 €
Part proportionnelle à la consommation (€ HT/an)			
	Prix au m ³	1,73994 €/m ³	1,79214 €/ m3
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	5,5 %	5,5 %
Redevances Agence de l'Eau (€ HT/an)			
	Prélèvement sur la ressource en eau	0,0727 €/m ³	0,0727 €/m ³
	Pollution domestique	0,23 €/m ³	/
	Consommation d'eau potable	/	0,33 €/m ³
	Performance des réseaux d'eau potable	/	0,02 €/m ³

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

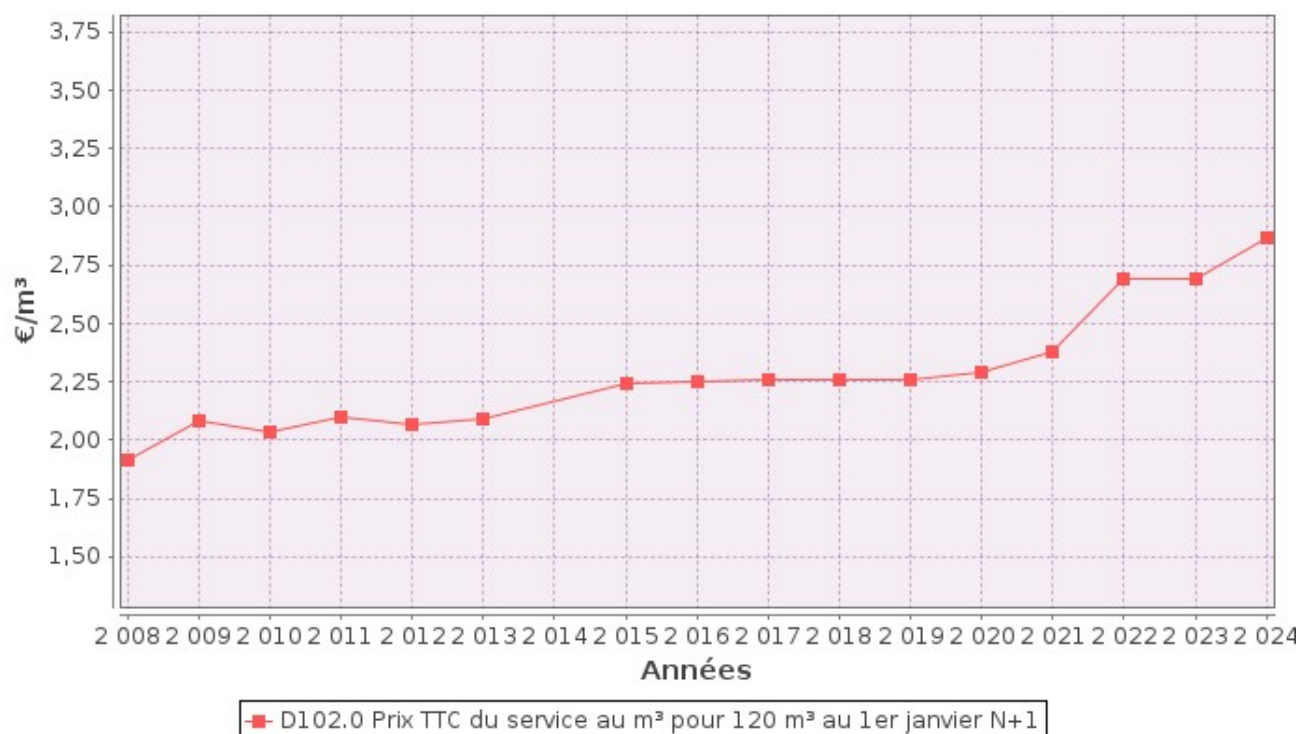
- Délibération du 14/12/2024 effective à compter du 01/01/2025 fixant les tarifs du service d'eau potable pour l'année 2025
- Délibération du 14/12/2024 fixant les tarifs 2025 pour les prestations annexes du service d'eau potable

2.2 Facture d'eau type (D102.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2024 et au 01/01/2025 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2024 en €	Au 01/01/2025 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	60,84	60,84	0%
Part proportionnelle	208,79	215,06	+3%
Montant HT de la facture de 120 m3 revenant à la collectivité	269,63	275,90	+2,3%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	8,72	8,72	0%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	27,60	/	-100%
Consommation d'eau potable (Agence de l'Eau)	/	39,60	+100%
Performance des réseaux d'eau potable (Agence de l'Eau)	/	2,40	+100%
TVA	16,83	17,96	+6,7%
Montant des taxes et redevances pour 120 m³	53,15	68,68	+29,2%
Total	322,78	344,58	+6,8%
Prix TTC au m³	2,69	2,87	+6,7%

ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.



Le tarif de l'eau potable est identique sur toutes les communes du Syndicat Mixte de Sioule et Morge.

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence semestrielle.

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

Les volumes facturés au titre de l'année 2024 sont de 2 366 289 m³ après déduction des dégrèvements et sans les ventes en gros.

2.3 Recettes

Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2024 : 6 513 405 €

Ce montant comprend les ventes d'eau aux abonnés, les ventes d'eau en gros et les redevances de l'Agence de l'Eau (prélèvement sur la ressource, pollution domestique).

3 Indicateurs de performance

3.1 Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2023	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2023	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2024	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2024
Microbiologie	89	0	112	0
Paramètres physico-chimiques	103	2	131	1

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2023	Taux de conformité exercice 2024
Microbiologie (P101.1)	100%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	98,1%	99,2%

3.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		98,5%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	50%	10
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10

VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	115

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

3.3 Indicateurs de performance du réseau

3.3.1 Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

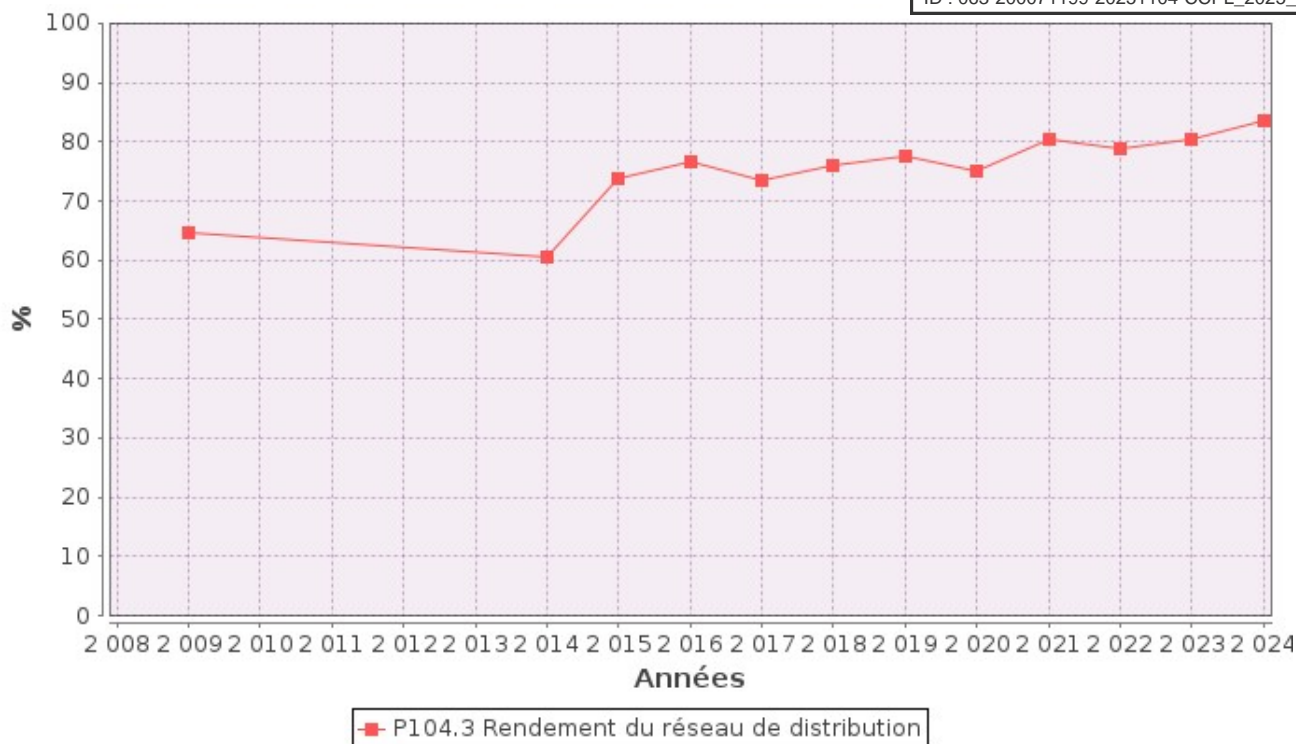
Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2023	Exercice 2024
Rendement du réseau	80,5 %	83,7 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m ³ / jour / km]	7,18	7,13
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	78,4 %	81,6 %



3.3.2 Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

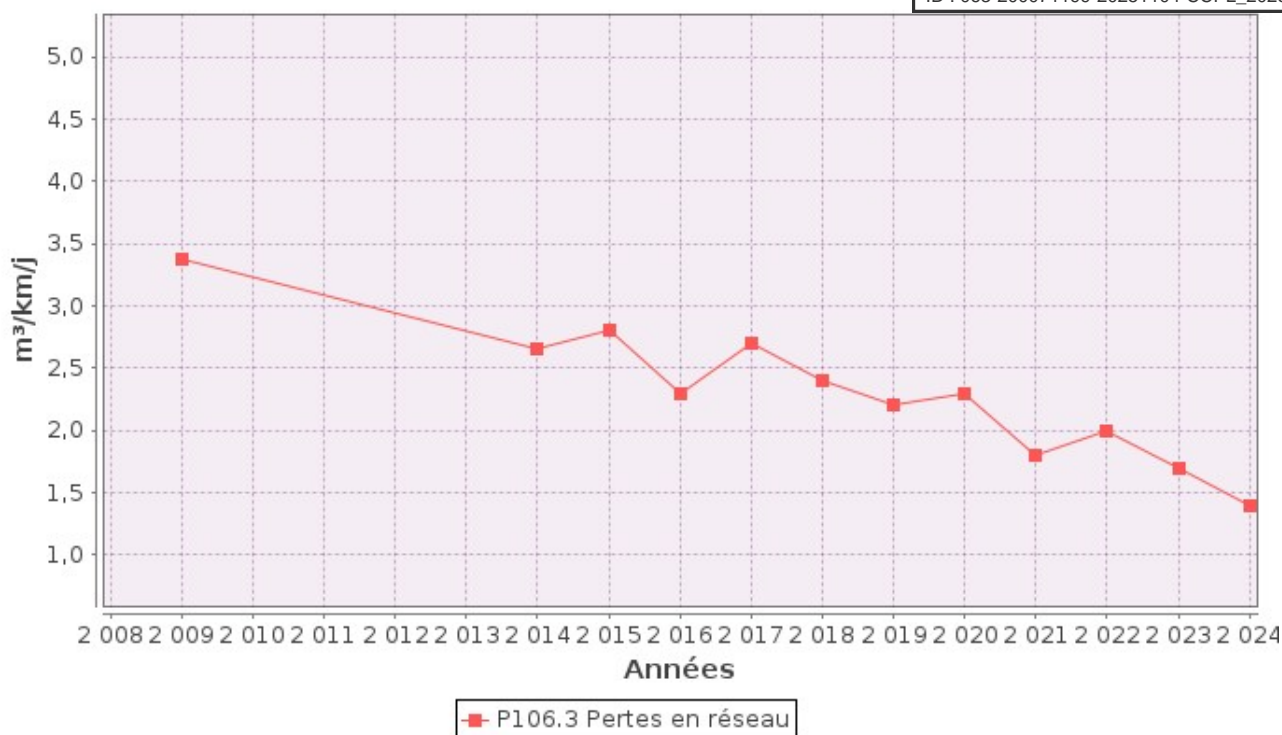
Pour l'année 2024, l'indice linéaire des volumes non comptés est de **1,6 m³/j/km** (1,9 en 2023).

3.3.3 Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2024, l'indice linéaire des pertes est de **1,4 m³/j/km** (1,7 en 2023).



3.3.4 Taux moyen de renouvellement des réseaux d’eau potable (P107.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l’identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2020	2021	2022	2023	2024
Taux moyen de renouvellement des réseaux d’eau potable	0,33%	0,32%	0,26%	0,28%	0,28%

Au cours des 5 dernières années, 26,31 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2024, le taux moyen de renouvellement des réseaux d’eau potable est de 0,28% (0,28 en 2023).

3.4 Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.).

En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

0%	Aucune action de protection
20%	Études environnementales et hydrogéologiques en cours
40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
50%	Dossier déposé en préfecture
60%	Arrêté préfectoral
80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
100%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2024, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est **74,4%** (76,2 % en 2022).

3.5 Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1)

Dans son règlement, le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de 2 jours ouvrés après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (pré-existant ou neuf).

$$\text{taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements} = \frac{\text{nombre d'ouvertures de branchements ayant respecté le délai}}{\text{nombre total d'ouvertures de branchements}} * 100$$

Pour l'année 2024, le taux de respect de ce délai est de **90%** (90% en 2023).

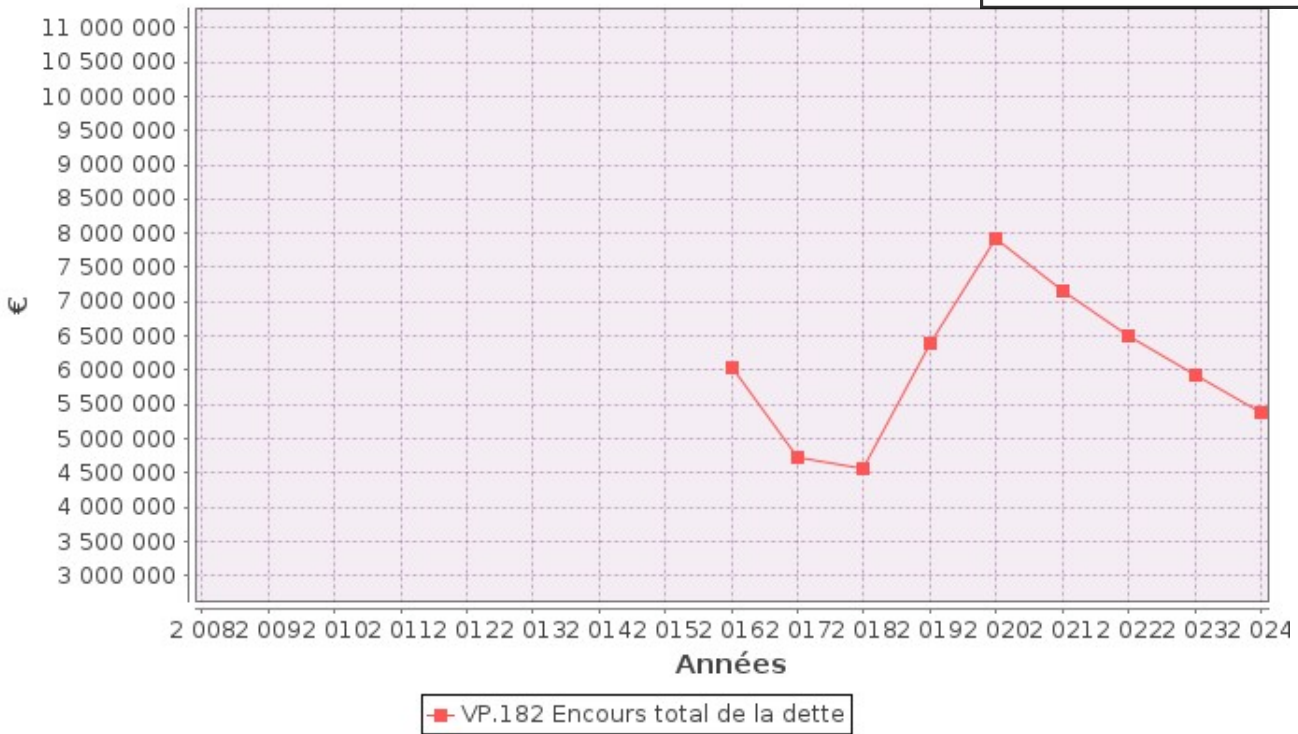
3.6 Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)

La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2023	Exercice 2024
Encours de la dette en €	5 934 510	5 372 700
Épargne brute annuelle en €	2 518 511	2 428 422
Durée d'extinction de la dette en années	2,4	2,2

Pour l'année 2024, la durée d'extinction de la dette est de **2,2** ans (2,4 en 2023).



3.7 Taux de réclamations (P155.1)

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relative au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues Oui Non

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 18

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2024, le taux de réclamations est de 0,69 pour 1000 abonnés (0,73 en 2023).

4 Interventions sur le réseau de distribution d'eau potable

Le tableau ci-dessous fait la synthèse des interventions réalisées sur les ouvrages de production et de distribution.

	2023	2024
Réparation conduite	138	134
Réparation de branchement	110	92
Remplacement de compteur	2240	3036
Branchement neuf d'eau potable	98	99
Pose compteur	50	55

5 Financement des investissements

5.1 Branchements en plomb

La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2023	Exercice 2024
Nombre de branchements en plomb supprimés dans l'année	11	9
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	269	260

5.2 Montants financiers

	Exercice 2023	Exercice 2024
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	1 209 798	1 252 897

Les Travaux financés sont :

Marché de Travaux 2024 :

- Lot 1 : Saint Agoulin, : entreprise Barbiero pour 264 631,49 € HT
- Lot 2 : Servant, Saint Gervais d'Auvergne, Saint Julien la Geneste : entreprise Barbiero pour 222 855,88 € HT
- Lot 3 : Saint Eloy les Mines, Youx : entreprise TP Lyaudet pour 300 669,75 € HT
- Lot 4 : Loubeyrat, Saint Ours les Roches / lieu-dit La Gravière, Saint Ours les Roches / lieu-dit Le Vauriat : Entreprise GDCE et Besançon pour 386 678,54 € HT

Marché Youx :

- Youx Route de Pionsat entreprise Barbiero pour 78 061,56 € HT

5.3 État de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2023 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2023	Exercice 2024
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	5 934 510	5 372 700
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	574 103,68
	en intérêts	75 825,85

5.4 Amortissements

Pour l'année 2024, la dotation aux amortissements a été de 1 714 367,65 € (1 714 977,52 € en 2023).

5.5 Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service

Les études ou projets suivants sont en cours :

- Station de traitement de la Cheire de Côme – Saint Ours les Roches : l'étude pour les travaux de redimensionnement du traitement est réalisée ;
- Réservoir de Blot l'Eglise : l'étude pour la création d'une cuve supplémentaire de 2500 m3 est en cours afin de déposer un dossier de subvention pour la réalisation des travaux ;
- Ressource de la Cheire de Pontgibaud – Pontgibaud : Les travaux de remise en état des forages de la Cheire de Pontgibaud ont été réalisés, des essais de pompage conduits afin de déterminer les volumes d'eau exploitables, la qualité de celle-ci, ainsi que l'impact de ce pompage sur la ressource de Peschadoires située à l'aval. Les démarches vont être engagées afin d'obtenir l'autorisation d'exploitation de ces ouvrages permettant la sécurisation de la ressource principale du syndicat.
- CVM (chlorures de vinyle monomère) : un programme de suivi est mis en place afin de vérifier les teneurs en CVM des conduites PVC posées dans les années 70 sur les zones concernées et agir en fonction des résultats obtenus.
- Relevé des compteurs : le renouvellement du parc compteur abonné est en cours. Un test pour la mise en place de télérelève ou de radio relève passive va être engagé avec pour objectif un meilleur service aux abonnés (suivi plus précis des potentielles fuites après compteur chez les abonnés, accès aux index de consommation..)

5.6 Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

PROGRAMME DE TRAVAUX 2025 CANALISATIONS

Montant total HT = 838 530,20 €

	Entreprise	Montant HT
<p><u>AIGUEPERSE</u> Remplacement des colliers et robinets de prise en charge dans la Grande Rue - 46 prises en charge</p>	GDCE	59 030,50 €
<p><u>AIGUEPERSE</u> Remplacement des conduites Rue de la porte aux Bœufs, Rue du Bois et Rue du Chenevis 220 ml de Fonte Ø 200 75 ml de PEHD B 63 75 ml de PEHD Ø 40 27 branchements</p>	GDCE	133 463,00 €
<p><u>CHAPTUZAT</u> Renforcement de la conduite Rue de la Source 180 ml de Fonte Ø 80 1 poteau d'incendie 4 branchements</p>	GDCE	61 655,00 €
<p>CHARBONNIERES LES VIEILLES Remplacement des conduites Place de l'Eglise et Rue de l'École : 185 ml de Fonte Ø 150 100 ml de Fonte Ø 100 110 ml de PEHD Ø 50 1 poteau d'incendie 22 branchements.</p>	Groupement GDCE BESANCON	149 621,00 €

<p>CHATEAUNEUF LES BAINS Remplacement des conduites au lieu-dit le Got : 375 ml de PEHD 0 63 265 ml de PEHD 0 40 2 poteaux d'incendie 16 branchements</p>	<p>Groupement GDCE BESANCON</p>	<p>106 118,00 €</p>
<p>ESPINASSE Remplacement de la conduite depuis Pramagnat jusqu'à La Bourgeade : 1480 ml de Fonte 0 80 320 ml de PEHD 0 63 3 branchements.</p>	<p>BESANCON</p>	<p>1 1 525,50 €</p>
<p>MONTAIGUT EN COMBRAILLE Remplacement de la conduite Rue de la Soupe à l'Eau 105 ml de PEHD 0 63 11 branchements</p>	<p>BESANCON</p>	<p>23 03.00 €</p>
<p>PONTGIBAUD Remplacement des conduites Place de la République, Rue Fernand Andan, Rue de la Chabanne, Rue des Anciens d'AFN 25 ml de Fonte 0 100 160 ml de PEHD 0 75 120 ml de PEHD 0 63 75 ml de PEHD 040 56 branchiest.</p>	<p>Groupement GDCE, BESANCON</p>	<p>154 114,20 €</p>
<p>CHATEAUNEUF LES BAINS Remplacement des conduites au lieu-dit le Got : 375 ml de PEHD 0 63 265 ml de PEHD 0 40 2 poteaux d'incendie 16 branchements</p>	<p>Groupement GDCE BESANCON</p>	<p>106 118,00 €</p>

<p align="center">ESPINASSE</p> <p>Remplacement de la conduite depuis Pramagnat jusqu'à La Bourgeade : 1480 ml de Fonte 0 80 320 ml de PEHD 0 63 3 branchements.</p>	<p align="center">BESANCON</p>	<p align="center">1 1 525,50 €</p>
<p align="center">MONTAIGUT EN COMBRAILLE</p> <p>Remplacement de la conduite Rue de la Soupe à l'Eau 105 ml de PEHD 0 63 11 branchements</p>	<p align="center">BESANCON</p>	<p align="center">23 03.00 €</p>
<p align="center">PONTGIBAUD</p> <p>Remplacement des conduites Place de la République, Rue Fernand Andan, Rue de la Chabanne, Rue des Anciens d'AFN 25 ml de Fonte 0 100 160 ml de PEHD 0 75 120 ml de PEHD 0 63 75 ml de PEHD 040 56 branchements.</p>	<p align="center">Groupement GDCE, BESANCON</p>	<p align="center">154 114,20 €</p>

PROGRAMME DE TRAVAUX 2025

SECTORISATION

Montant total HT = 278 990,73 €

	Entreprise	Montant HT
<u>CHAPTUZAT</u>		30 454,06 €
<u>SAINT QUINTIN SUR SIOULE</u>	Groupement BARBIERO / EIFFAGE ENERGIE / TPC	20 877,72 €
<u>LISSEUIL</u>		17 771,64 €
<u>CHATEAUNEUF LES BAINS</u>		19 009,08 €
<u>QUEUILLE</u>		131 680,05 €
<u>PONTGIBAUD</u>		59 198,18 €

TRAVAUX 2025 HORS PROGRAMME

CANALISATIONS

Montant total HT = 283 230,80 €

	Entreprise	Montant HT
<u>MANZAT</u> Sécurisation de la distribution AEP. Réalisation d'une interconnexion de secours en eau potable vers La Coussidière	Groupement BARBIERO / EIFFAGE ENERGIE	238 225,00 €
<u>SAINT REMY DE BLOT</u> Remplacement de la conduite au lieu-dit Les radis - 460 ml de PEHD 063	GDCE	45 005,80 €

6 Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

6.1 Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Sur l'année 2024, le service a accordé **53 dégrèvements hors loi Warsmann**, pour un montant de **47 538 €** soit **0,0101 €/m³** pour l'année 2023 (0,0074 €/m³ en 2023).

6.2 Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €
Secours Populaire (Madagascar)	8 000

7 Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2023	Exercice 2024
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	40 136	40274
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m ³]	2,69	2,87
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	98,1%	99,2%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	115	115
P104.3	Rendement du réseau de distribution	80,5%	83,7%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	1,9	1,6
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	1,7	1,4
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,28%	0,28%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	76,2%	74,4%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0,0074	0,0101